

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 7 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : Mmes Sylvie BLANC, Angélique EULOGE, Mady ESCUYER, Geneviève FONTIN, Patricia GALANTINI, Cécile MARTINEAU, Annie SOUSSIEUX.

MM. Michel LAUFERON, Gérard MICHEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia GALANTINI

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angélique EULOGE à 16H00.

1 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 octobre 2022 :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2 - VIREMENT DE CREDITS ARTICLE 6215 CHARGE DE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :

Au vote du budget, il avait été prévu 6000 euros à l'article 6215 charge de personnel affecte par la collectivité de rattachement, correspondant à la rémunération annuelle du personnel en charge de l'animation du club des aînés mis à disposition par la commune. En raison de la revalorisation du point d'indice, un supplément de 114€ doit être affecté à cette ligne budgétaire. Il est proposé d'effectuer un virement de crédit de 114€ de l'article 6562, secours, vers l'article 6215.

Vote à l'unanimité.

3- COLIS DE NOEL :

Pour rappel, il y a 22 colis pour personne seul et 13 colis pour les couples. Plusieurs propositions pour la composition de ces colis sont faites par plusieurs membres du CCAS. Après prise en compte des différents devis présentés, il a été sélectionné six produits locaux pour la composition du colis pour personne seul et sept produits locaux pour les colis pour couple.

Les colis seront confectionnés le lundi 19/12/2022 à compter de 14H00 par les membres du CCAS. La distribution de ces colis sera effectuée à partir du mardi 20/12/2022 par les membres du CCAS.

4- REPAS DE FIN D'ANNEE :

Pour rappel ce repas est offert aux personnes de plus de 65 ans habitant sur la commune. Un maximum de 70 personnes seront accueillies.

Après l'étude de plusieurs propositions pour l'animation et le repas, il a été décidé de réaliser ce repas dans la salle polyvalente en faisant appel à un traiteur pour la confection du repas. Le service sera assuré par les membres du CCAS. Une animation musicale a été choisie.

La date retenue pour cette manifestation est celle du mercredi 7 décembre 2022. Les invitations seront envoyées le jeudi 10/11/2022 et une réponse est attendue au plus tard le vendredi 25/11/2022.

Les accompagnants non résidant sur la commune et/ou n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans devront s'acquitter de la somme de 28€. Le repas est ouvert aux personnes allant au club des aînés le mercredi et le jeudi, dans les mêmes conditions.

5- QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin à 18H.